

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Sensorial Handicap Cooperation**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Chaussée de Waterloo

N°: 1504

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0431.955.945

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

28-01-2005

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

16-06-2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2015

au

31-12-2015

Exercice précédent du

01-01-2014

au

31-12-2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**LEFLERE** Viviane

Square Hankar 6  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Administrateur

**RENGLET** Thierry

Quai St Michel 30/B  
1390 Grez-Doiceau  
BELGIQUE

Début de mandat: 30-01-2009

Fin de mandat: 08-06-2015

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat: 08-06-2015

Administrateur

**ALENUS** Emile

Clos de l'Oasis 12  
1140 Evere  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2009

Administrateur

**DELEN** Jacques

De la Faillelaan 62  
2020 Antwerpen  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2009

Administrateur

**MEYERS** John

Avenue F Desonay 39  
4801 Stembert  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2009

Administrateur

**VERHEYDEN** Patrick

Clos des Ecosais 14  
1410 Waterloo  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-09-2009

Fin de mandat: 03-02-2015

Administrateur

**GEYSELS** Griet

Kasteelbaan 120  
9000 Gent  
BELGIQUE

Début de mandat: 28-07-2010

Administrateur

**MERCIER** Michel

Rue Henri Lemaître 78  
5000 Namur  
BELGIQUE

Début de mandat: 25-06-2012

Fin de mandat: 25-06-2016

Administrateur

**CHRISTIAENS** Jean Marie

Zeven Kerken 4  
8200 Sint-Andries  
BELGIQUE

Début de mandat: 13-05-2013

Fin de mandat: 13-05-2017

Administrateur

**JOZEAU** Stéphane

Rue Deburgés 40  
7110 Houdeng-Goegnies  
BELGIQUE

Début de mandat: 06-02-2014

Administrateur

Début de mandat: 08-06-2015

Président du Conseil d'Administration

**GRÉANT** Régine

Rue de l'Eglise 10  
1330 Rixensart  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-02-2015

Administrateur

**DGST & PARTNERS** (B00288)

BE 0448.497.712

Av E. Becelaere 28/A

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2013

Fin de mandat: 31-12-2015

Commissaire

Représenté directement ou indirectement  
par:

**CRISI** Fabio (A02297)

Réviseur

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b>4.470</b>	<b>4.528</b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>4.470</b>	<b>4.528</b>
Terrains et constructions		22	4.470	4.470
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	4.470	4.470
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		58
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		58
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>371.095</b>	<b>440.790</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>224.356</b>	<b>128.834</b>
Créances commerciales		40	105.229	
Autres créances		41	119.126	128.834
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>134.230</b>	<b>309.455</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>12.510</b>	<b>2.501</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>375.565</b>	<b>445.318</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>95.455</u></b>	<b><u>142.145</u></b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10	<b>24.955</b>	<b>24.955</b>
Patrimoine de départ		100	24.955	24.955
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13		
<b>Résultat positif (néгатif) reporté (+)/(-)</b>		14	<b>70.501</b>	<b>117.190</b>
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>280.110</u></b>	<b><u>303.173</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>274.038</b>	<b>56.565</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	237.607	38.777
Fournisseurs		440/4	237.607	38.777
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	17.633	17.788
Impôts		450/3	2.187	2.259
Rémunérations et charges sociales		454/9	15.447	15.529
Dettes diverses		48	18.798	
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	18.798	
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>6.072</b>	<b>246.609</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>375.565</b>	<b>445.318</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	296.179	395.999
Ventes et prestations		70/74	708.459	692.361
Chiffre d'affaires		70	3.557	5.579
Cotisations, dons, legs et subsides		73	704.778	686.642
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	412.280	296.362
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	72.233	73.731
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	58	371
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	270.224	293.449
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (néгатif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-46.336</b>	<b>28.449</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>349</b>	<b>515</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>703</b>	<b>659</b>
<b>Résultat positif (néгатif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>-46.690</b>	<b>28.304</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76		
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		
<b>Résultat positif (néгатif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-46.690</b>	<b>28.304</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>70.501</b>	<b>117.190</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-46.690	28.304
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	117.190	88.886
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>70.501</b>	<b>117.190</b>

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>23.635</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>23.635</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>19.106</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	58	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>19.164</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b><u>4.470</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	8349	<b>4.470</b>	



**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**LISTE DES ENTITÉS DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entités pour lesquelles l'association ou la fondation est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si les comptes annuels de cette entité font l'objet en Belgique d'une publicité conforme à celle prescrite pour les comptes des sociétés ou des associations et fondations. Le cas échéant cette précision est mentionnée.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE
SHC - Burkina Faso  Association sans but lucratif BP201  BURKINA FASO

**RÉSULTATS****PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture  
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein  
Nombre d'heures effectivement prestées

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs  
Cotisations patronales d'assurances sociales  
Primes patronales pour assurances extralégales  
Autres frais de personnel  
Pensions de retraite et de survie

**RÉSULTATS FINANCIERS****Intérêts intercalaires portés à l'actif****Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances****Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)**

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	1	1
9087	1	1
9088		
620	48.763	49.720
621	15.072	15.342
622	1.505	1.380
623	5.171	5.716
624	1.721	1.573
6503		
653		
656		

**RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES**

**ENTITÉS LIÉES**

**Créances sur les entités liées**

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Taux et durée des créances

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

Codes	Exercice
9291	<b>16.857</b>
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

SCivPRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises"

Honoraires Commissaire 2015 : 3 247.48 EUR

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

**Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration**

Exercice

# RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation :

Pour tout ce que la loi prévoit impérativement, il sera fait application des principes généraux figurant dans l'arrêté royal du 19 décembre 2003. Dans tous les cas où la loi laisse le choix à l'association, le Conseil d'Administration a déterminé des règles particulières d'évaluation mentionnées ci-dessous.

En application des articles 28 et 29 de l'arrêté royal du 30.01.2001, il ne pourra être dérogé aux présentes règles qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale dans le Livre des Inventaires et dans le résumé des règles d'évaluation accompagnant les comptes annuels.

Les règles générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

continuité de l'exploitation,  
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf la mention ci-dessus relative aux valorisations) ,  
indépendance des exercices,  
ainsi qu'à la réglementation en vigueur d'établissement et de présentation des comptes annuels applicable aux associations. Les règles retenues par le Conseil d'Administration sont conformes aux règles habituelles des ASBL.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques (évaluation à la valeur nominale) .

**I. Actifs immobilisés**

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements actés. D'une manière générale les amortissements sont linéaires.

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit d'appliquer des amortissements dégressifs ou de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

Le cas échéant, le C.A. décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

1. Immobilisations incorporelles: Les immobilisations incorporelles sont amorties à un taux de 20% sauf décision justifiée du conseil d'administration. Les logiciels acquis auprès de tiers et utilisables de façon durable sont amortis à un taux de 20 à 33%.

**2. Immobilisations corporelles:**

Les bâtiments sont amortis à un taux de 3 à 5%.

Le matériel roulant est amorti au taux de 20 à 25%.

Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis à un taux de 10 à 33%. Les biens en leasing sont amortis selon les taux déterminés pour les biens de même nature qui ne sont pas acquis en location-financement.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties à un taux de 10 à 20%.

Cependant, si la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 euros, la prise en charge totale se fait l'année de l'acquisition.

**II. Créances et dettes.**

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Pour les créances qui ont totalement ou partiellement un caractère incertain ou douteux, les réductions de valeur nécessaires sont comptabilisées sur base d'une appréciation objective du risque

**III. Titres, placements de trésorerie et valeurs disponibles**

Les titres sont enregistrés à leur prix d' acquisition.

**IV. Immobilisations financières**

Les participations et les actions faisant partie des immobilisations financières sont enregistrées à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur ne sont appliquées que dans le cas d'une moinsvalue ou d'une dépréciation durable. Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

**V . Provisions pour risques et charges**

Les provisions nécessaires sont constituées chaque année sur base d'une appréciation prudente.

**VI . Comptes de régularisation**

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Les comptes de régularisations du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.